

650 LE pour soutenir la trésorerie des entreprises

SIMPLE & RAPIDE





GRANDANGOULEME ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE COVID-19 ET MOBILISE UN FONDS DE 650 000€ POUR LA CRÉATION DU PRÊT URGENCE ENTREPRISES.

# **LE PRÊT**

GrandAngoulême met en place un prêt d'honneur pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie durant la crise COVID-19 dans les cas suivants : baisse importante de l'activité, fermeture de l'entreprise, entrepreneur sans revenu suffisant pour couvrir ses besoins vitaux immédiats.

## Un prêt Simple et rapide

- Taux 0% sans frais de dossier ni pénalité en cas de remboursement par anticipation
- Pas de garantie demandée & sans obligation de prêt bancaire accompagnant
- **Durée de remboursement maximum** : 48 mois
- **Différé**: 12 mois possible
- Réponse rapide, procédure dématérialisée

#### **Montant**

Taille de l'entreprise	Montant maximum
Moins de 11 salariés	5 000€
Moins de 50 salariés	20 000 €
Moins de 250 salariés	40 000 €

## **SUIS-JE ÉLIGIBLE?**

#### **Activité**

- **# Mon entreprise est** une TPE, PME, entreprise individuelle, micro entreprise **immatriculée**.
- # Elle est installée sur le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême (siège de l'entreprise et/ou l'activité principale).
- **# Mon secteur d'activité** est le commerce, l'artisanat, les services, l'industrie ou l'agriculture (*professions libérales et auteurs illustrateurs éligibles*).

### **Conditions**

- # Je constate une baisse de mon chiffre d'affaires à minima de 50% comparativement au mois de l'année précédente.
- # Mes salariés ont été placés en situation de chômage partiel.

## À SAVOIR

Le prêt urgence entreprises est complémentaire des mesures de soutien gouvernementales et régionales.

Plus d'infos sur : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toutes questions & demande de prêt : entreprendre@grandangouleme.fr







